

Aux assurances de protection juridique

Zurich, le 20 août 2015

Invitation au colloque sur les assurances de protection juridique à Berne

Madame, Monsieur,

Comme nous vous l'avons annoncé, nous organisons le 17 novembre 2015 un nouveau colloque consacré aux assurances de protection juridique. A la demande de la commission technique dédiée aux assurances de protection juridique, nous avons le plaisir d'inviter les collaborateurs intéressés de vos sociétés à participer à ce colloque qui se tiendra le

**Mardi 17 novembre 2015
de 9h15 à 16h00
à Bernexpo (Berne)**

Cette journée sera dédiée aux différentes problématiques relevant de la protection juridique. Nous commencerons par dresser un tableau du paysage de la protection juridique au niveau international. Comme vous le savez, le contexte juridique et les différentes opportunités offertes par les assurances de protection juridique diffèrent d'un pays à l'autre. Nous aborderons aussi le rapport entre la protection juridique et le barreau et mettrons l'accent sur certains aspects en particulier, que ce soit du point de vue juridique ou du point de vue des avocats.

L'après-midi sera consacré à l'examen de problématiques concrètes dans le cadre de différents ateliers. Les participants auront le choix entre les trois thèmes suivants:

Atelier 1:

Obligation de réduire le dommage selon l'art. 61 LCA: Où commence-t-elle ? Ou s'arrête-t-elle?

(Raphael Spring, avocat)

Atelier 2:

La protection juridique dans le droit du tourisme et des voyages organisés – Etudes de cas et conseils pratiques

(Peter Krepper, avocat)

Atelier 3:

Protection de la personnalité et Internet

(Georg Gremmelspacher, avocat)

Aux fins de bonne organisation, nous vous prions de bien vouloir nous indiquer dès votre inscription les **deux** ateliers auxquels vous souhaitez participer. Ils se tiendront l'après-midi en petit comité (voir le programme du colloque).

Vous trouverez en annexe le programme détaillé de la journée afin que vous puissiez vous faire une idée de la diversité des thèmes abordés et du déroulement de la journée.

Les frais d'inscription s'élèvent à **pour les membres de la ASA 200 CHF par personne** (boissons et repas incl.), **pour les non-membres CHF 250 par personne**. Nous vous ferons parvenir la facture dès votre inscription. Toute inscription est définitive. En cas d'empêchement de dernière minute, vous pouvez toujours trouver un remplaçant.

Comme chaque année, les interventions seront traduites en simultanée. Nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire par écrit avant le **vendredi 16 octobre 2015** sous le lien suivant: <http://www.svv.ch/protection-juridique>.

Le nombre de participants étant limité, nous nous réservons le droit de fixer des quotas par société ou compagnie si les inscrits étaient trop nombreux.

Nous espérons que ce colloque vous permettra de mieux appréhender la thématique de la protection juridique et qu'il vous donnera quelques clés pour votre travail au quotidien. En espérant avoir le plaisir de vous accueillir lors de cette journée, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures. La personne soussignée (tanja.wilke@svv.ch; tél 044 208 28 53) ou Madame Honka (pirkko.honka@svv.ch, tél. 044 208 28 52). Demeurent à votre disposition pour tout complément d'information.

Association Suisse d'Assurances



Tanja Wilke

Commission technique dédiée aux assurances de protection juridique